



COMMUNIQUE DE PRESSE
Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} octobre 2026

HAUSSE DE LA TVA SUR LES ABONNEMENTS DE TELEVISION : UNE ATTAQUE DIRECTE SUR LES ACTIVITES DE CANAL+ EN FRANCE

CANAL+ prend acte de la proposition incohérente et inconséquente du Gouvernement visant à modifier le régime de TVA applicable aux abonnements de télévision. Celle-ci prévoit de doubler le taux de TVA, de 10 % à 20 % en France hexagonale, et de le quadrupler dans les territoires d'Outre-mer.

CANAL+, groupe mondial de média et de divertissement, est le principal opérateur directement touché par cette décision, moins d'un an après la confirmation de son taux de TVA de 10 % par l'administration fiscale française.

Si cette mesure venait à être adoptée, son impact négatif sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du groupe serait massif et pourrait atteindre 200 millions d'euros par an, alors que le gain pour l'État représenterait moins d'un quart de ce montant.

CANAL+ ne serait pas en mesure d'absorber une telle perte en France et devrait adapter, en conséquence, ses activités en France métropolitaine et dans les Outre-mer, avec un impact certain sur le tarif de ses abonnements, ses effectifs, et ses contributions financières à l'écosystème du cinéma et du sport, et plus largement à celui de la création. Le monde du Cinéma et celui du Rugby ont déjà alerté, à juste titre, sur les risques que cette mesure ferait peser sur l'avenir de leurs filières.

Aujourd'hui présent dans près de 70 pays, CANAL+ regrette que ses activités sur son marché historique, la France, soient ainsi attaquées directement, en tirera les conséquences et accélérera sa stratégie de déploiement à l'international.

CANAL+ est déterminé à faire valoir auprès des pouvoirs publics ses arguments afin de défendre ses abonnés, ses collaborateurs, ses partenaires et l'exception culturelle française et européenne.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Edwige Lerolle | edwige.lerolle@ext.canalplus.com

Karima Mhoumadi | karima.mhoumadi@canalplus.com